

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Langue originale [EN]

La stratégie internationale de l'ISO a pour principal objectif de renforcer l'employabilité de ses étudiants.

L'analyse des forces et faiblesses du marché français par rapport au marché international souligne un très haut niveau en optique (qualité des verres, montages des équipements) en France mais une non-reconnaissance du métier d'optométriste, spécialité en forte expansion à l'international, demandant au préalable l'obtention du BTS Opticien Lunetier en France.

L'optométriste est un professionnel de santé de l'œil et du système visuel. Il assure la réfraction, la fourniture d'équipements optiques, la détection, le diagnostic, la compensation et à terme le suivi des maladies oculaires.

A l'heure actuelle en France, l'optométrie ne bénéficie pas d'un cadre réglementaire spécifique mais est pratiquée dans le cadre de la profession d'opticien lunetier. Cependant, face à la pénurie d'ophtalmologistes (5899 ophtalmologistes en France en 2018, soit 8,8 pour 100 000 habitants), le métier d'optométriste, du fait de l'harmonisation prochaine des parcours d'études à l'échelle européenne, sera tôt ou tard reconnu et offrira à nos étudiants des perspectives d'employabilité accrues. C'est pourquoi, l'ISO a mis en place avec l'Université de Paris Saclay la première formation d'optométrie en France avec la Licence Professionnelle d'Optique et le Master des Sciences de la vision. La Licence Professionnelle d'Optique compte 504 heures de formation en optométrie et en contactologie, en alternance. Cette formation sanctionne 60 ECTS.

En vue de cet objectif, la stratégie Erasmus+ s'articule autour de 3 axes :

- 1- Privilégier les partenariats avec des entreprises des pays du programme où le métier d'optométriste est reconnu, comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, la République Tchèque, la Hongrie et la Roumanie. En échange de leur partage de savoir-faire en optométrie, nous leurs apportons notre savoir-faire en matière de choix (montures et verres) et d'adaptation (prises de mesures) de l'équipement au défaut visuel de chaque individu.

Sur la période de 2016 (année d'obtention de la Charte Erasmus+) et 2020, l'ISO a mis en place des partenariats avec 2 types de structure :

- Des points de vente d'équipements optiques (monture et verres) au client final dans le cadre des mobilités étudiantes à des fins de stage. Nous comptons 2 structures en Angleterre, 2 en Espagne, 1 au Luxembourg, 2 en Belgique et 5 au Portugal.
- Des entreprises de Design Monture pour des mobilités entrantes du personnel à des fins d'enseignements. Une entreprise est installée en Belgique et la seconde au Pays-Bas.

Les professionnels venus dans notre établissement dispenser des cours auprès de nos étudiants, selon l'enquête envoyée par l'Agence Erasmus+ après la mobilité, découvriraient cette opportunité offerte par Erasmus+. Leurs principales motivations étaient de partager leurs connaissances, de créer de nouveaux contacts et renforcer la collaboration avec l'organisme partenaire (en annexe l'export HE_STA_STT).

Ces interventions ont apporté des compétences importantes à nos étudiants sur les procédés de conception et de fabrication des montures pour une meilleure maîtrise de la manipulation du produit et de son adaptation sur le porteur final de l'équipement optique.

- 2- Mettre en place des échanges avec des établissements d'enseignements supérieurs des pays du programme et de pays partenaires, sous réserve de situation politique ou de guerre qui peuvent représenter un risque pour les étudiants et les personnels.

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

A ce jour, l'ISO n'a pas réussi à mettre en place des échanges avec des établissements supérieurs des pays du programme. Cela s'explique par la non-existence d'équivalence du métier d'opticien lunetier dans les pays du programme.

En France, le métier d'Opticien Lunetier est une profession paramédicale réglementée. La législation française impose la présence d'un opticien diplômé (titulaire du BTS) sur la plage horaire d'ouverture d'un point de vente. Au préalable, l'opticien devra déposer son diplôme auprès de l'Agence Régionale de Santé. Dans les autres pays du programme, le professionnel de la santé oculaire présent dans le point de vente est l'optométriste. Ce dernier a pour mission de procéder aux examens permettant de déterminer le défaut visuel et les paramètres de correction à apporter. Il ne participe aucunement au choix de la monture et des verres et à l'assemblage des verres et de la monture.

Les référentiels académiques entre ces deux métiers sont très différents, et se rejoignent actuellement sur peu de modules d'enseignements, ce qui explique l'absence de mise en place de partenariats avec des établissements d'enseignements à ce jour. Cependant, nous sommes pleinement conscients de la nécessité de tels échanges.

Aujourd'hui, nous comptons des partenariats avec des Universités en Chine, à New-York et en Australie et en Angleterre (partenariat hors Erasmus+), pour nos étudiants de la Licence Professionnel d'Optique (étudiants qui ne peuvent bénéficier du programme Erasmus+) dans le cadre de stage clinique de 1 à 2 mois.

- 3- Promouvoir la mobilité des étudiants et de son personnel enseignant et administratif dans les établissements partenaires.

Sur la période 2016 à 2020, 11 étudiants ont bénéficié d'une mobilité à des fins de stage. Les étudiants sont partis en Belgique, en Angleterre, en Italie et en Hongrie. Ils ont ainsi pu pratiquer une langue étrangère et expérimenter leurs apprentissages dans un pays où la pratique de leur futur métier est différente. L'obtention d'une bourse Erasmus+ a été également un autre facteur de motivation. Tous ont été très satisfaits de leur mobilité et recommanderaient cette expérience aux autres étudiants (cf. annexe enquête après la mobilité HE_SMP). Leur expérience à l'étranger leurs a également permis de découvrir leur voie de spécialisation post-BTS, comme l'énonce l'étudiante du lien suivant : <https://www.iso.fr/international/temoignages/temoignage-de-manon-ayant-effectuee-stage-a-londres/>

Fin 2019, nous avons été sollicités par l'enseigne Alain Afflelou Portugal. Ils nous ont proposé 5 points de vente prêts à accueillir des étudiants à des fins de stage. Les étudiants n'ont pas souhaité saisir cette opportunité, à cause de la non-maîtrise du Portugais, alors que 2 points de vente ne nécessitaient que la maîtrise de l'anglais. Pour lever ce frein, nous devons concentrer également nos actions sur la préparation linguistique.

Sur la période 2021-2027, l'objectif principal de la stratégie internationale de l'ISO reste la même : accroître l'employabilité de ses étudiants et mieux les préparer aux mutations du marché de demain.

En effet, l'accès aux soins relatifs aux problèmes visuels sont de plus en plus difficiles aujourd'hui. Le nombre d'ophtalmologistes est en constante diminution et les patients attendent aujourd'hui 6 à parfois 12 mois pour obtenir un rendez-vous. Face à cette situation, le législateur français a, en 2007, accru les prérogatives de l'opticien lunetier. Ce dernier a aujourd'hui la compétence pour effectuer des renouvellements d'ordonnances de moins de 5 ans, en ajustant la correction si cela est nécessaire. Le marché aujourd'hui demande des professionnels compétents dans le domaine de l'optométrie.

Au regard de cette situation, une refonte complète de la formation Opticien Lunetier est en projet. Le référentiel devrait passer sur un cursus de formation en 3 ans contre 2 aujourd'hui. Les compétences en optométrie et en contactologie devraient être intégrées au nouveau référentiel.

Cette réforme devrait tendre vers la reconnaissance de l'optométrie en France et apporter des opportunités professionnelles à nos étudiants dans les pays du programme.

La coopération européenne avec des entreprises et des établissements supérieurs de pays du programme est un enjeu primordial pour atteindre l'objectif principal de notre stratégie internationale.

L'ISO est le leader de la formation aux métiers de la vision en Ile de France et propose des formations du Bac+2 (BTS Opticien Lunetier) au Bac+5 (MBA Stratégie Commerciale et Marketing). L'établissement propose les 3 cursus de spécialisation plébiscités par le marché de l'emploi : une spécialisation technique avec la Licence Professionnelle Optique, une spécialisation commerciale et managériale avec le Bachelor de Manager en Optique (reconnu RNCP) et une spécialisation dans le design avec le Bachelor Lunetier Créateur.

De nouveau, la stratégie Erasmus+ s'articulera autour de 3 axes :

- 1- Poursuivre le développement de partenariats avec des entreprises des pays du programme où l'optométrie est reconnue.

Les actions seront différentes en fonction des entreprises cibles :

- Concernant les entreprises de l'industrie : les salons professionnels seront visités plus intensivement pour présenter notre établissement et notre savoir-faire. L'objectif sera la mise en place de mobilités entrantes à des fins d'enseignement et la mobilité sortante du personnel à des fins de formation.

- Concernant les entreprises de distribution : les entreprises de distribution présentes sur le territoire français et dans les pays du programme seront sollicitées pour accroître notre offre de stages à destination de nos étudiants (mobilités étudiantes à des fins de stage).

Passer par l'établissement français pour obtenir des stages dans des pays du programme a montré son efficacité. C'est comme cela que l'ISO a obtenu des stages au Portugal, en Angleterre et au Luxembourg par exemple.

- 2- Mettre en place des échanges avec des établissements d'enseignements supérieurs des pays du programme :

Dans un premier temps, les échanges avec des établissements d'enseignements supérieurs auront pour objectif de développer la mobilité du personnel enseignant à des fins de formation et d'enseignement.

- 3- Promouvoir la mobilité des étudiants et du personnel enseignant et administratif dans les établissements partenaires.

L'accent sera mis sur la préparation linguistique et l'accompagnement avant la mobilité afin de lever les freins à la mobilité des étudiants et du personnel.

Apport de la participation au programme sur la stratégie d'internationalisation et de modernisation de notre établissement :

Les mutations du marché de demain et la reconnaissance de l'optométrie en France nous impose de préparer nos étudiants à leur futur environnement professionnel. Les pays du programme qui reconnaissent l'optométrie connaissent un tel environnement. La participation au programme va nous permettre de solliciter des personnes qualifiées pour intervenir auprès de nos étudiants, mais également auprès de nos enseignants. Ces derniers en ressortiront renforcer de nouvelles compétences et approches pédagogiques, ce qui contribuera à la modernisation de notre établissement.

Indicateurs de mesures des axes de la stratégie Erasmus+ :

Pour l'axe 1 : évolution du nombre d'entreprises des pays du programme partenaires et évolution du nombre de mobilité entrantes à des fins de formation et d'enseignement auprès de nos étudiants et de notre personnel.

Pour l'axe 2 : évolution du nombre de partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur des pays du programme et évolution du nombre de mobilités entrantes à des fins d'enseignement ou de formation auprès de nos étudiants et de notre personnel.

Pour l'axe 3 : évolution du nombre de mobilités et évolution du nombre de mobilités sortantes des étudiants à des fins de stage et de mobilités sortantes du personnel à des fins de formation et d'enseignement.